

BARÈME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ventes d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux et de terrains à bâtir.

Honoraires TTC forfaitaires maximums, intégralement à la charge du vendeur.

Barème applicable à compter du 17 septembre 2026

PRIX DE VENTE AFFICHÉ	HONORAIRES TTC MAXIMUMS
Jusqu'à 50 000 €	3 500 €
De 50 001 € à 100 000 €	5 500 €
De 100 001 € à 150 000 €	7 500 €
De 150 001 € à 200 000 €	10 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	12 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	14 000 €
De 300 001 € à 350 000 €	16 000 €
De 350 001 € à 400 000 €	18 000 €
De 400 001 € à 500 000 €	21 000 €
À partir de 500 001 €	24 000 €

CONDITIONS D'APPLICATION

- Les montants indiqués constituent les prix maximums pratiqués. Le montant effectivement convenu et les modalités de rémunération sont précisés dans le mandat.
- Les honoraires sont intégralement à la charge du vendeur et sont inclus dans le prix de vente affiché.
- Les honoraires ne sont dus qu'en cas de réalisation effective de la vente, à la signature de l'acte authentique.
- Aucune somme d'argent ne peut être perçue avant la réalisation effective de l'opération (loi Hoguet, article 6).
- Le barème est affiché en agence et publié sur le site internet du cabinet.

LE CERCLE DU PATRIMOINE — Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 € — 11 Place de la Lice, 72400 La Ferté-Bernard — SIREN 914 021 829 — RCS Le Mans — TVA intracommunautaire FR47 914 021 829.

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » CPI 3701 2022 000 000 015 — CCI Le Mans et Sarthe — Assurance de responsabilité civile professionnelle : MMA IARD. Le professionnel déclare ne détenir aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de ses clients.

Médiation de la consommation : les coordonnées du médiateur compétent doivent être indiquées sur les documents destinés aux consommateurs. À compléter avec le médiateur désigné par le cabinet.